

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-13/2020**

Date de convocation : 20 février 2020

Date d'affichage : 20 février 2020

Objet : Affectation du résultat 2019 du budget principal – M14.

L'an deux mil dix-vingt et le vingt-six février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs LARUE Fabrice – LABLANQUI Jean-Marie – MANEVAL Frédéric – WOZNIAK Jean-Marie – GRACIANO Manu – AUROUX François – BOISSIEUX Thierry – GRANGER Franck – SILVESTRE Rachel – BETON Brigitte – TRAINEAU Marie-France – ANGE Josianne – GIROT Dominique – ROBIN Christelle – CAMU Géraldine.

Absents : BAILLEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence

Absents excusés : DERBIER Paul – JUVENON Marie-Hélène.

Procurations : DERBIER Paul à SILVESTRE Rachel – JUVENON Marie-Hélène à TRAINEAU Marie-France.

Dominique GIROT a été élu secrétaire de séance.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LABLANQUI, adjoint en charge des finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2019 du budget Locaux Professionnels – M4 et arrête ainsi les comptes après sortie du Maire de la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie LABLANQUI, adjoint en charge des finances, après avoir approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif des exercices 2018 et 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	102 727.19 €
- Un excédent reporté de :	241 261.05 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	343 988.24 €
- Un déficit d'investissement de :	314 735.64 €
- Un excédent des restes à réaliser de :	63 905.53 €
Soit un besoin de financement de :	250 830.11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 en excédent :	343 988.24 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	250 830.11 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	93 158.13 €
Résultat d'investissement reporté (001) en déficit :	314 735.64 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Envoyé en préfecture le 02/03/2020
Reçu en préfecture le 02/03/2020
Affiché le 02/03/2020
ID : 026-212600969-20200226-D13_2020-BF

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 2 mars 2020

Le Maire

Fabrice LARUE

